

COMMUNIQUÉ

À l'attention du directeur de l'information
Pour diffusion immédiate
Montréal, le 7 février 2022

APPLICATION CONTRADICTOIRE DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2022-011 : LES BARS EXIGENT LEUR RÉOUVERTURE IMMÉDIATE

L'Union des Tenanciers de Bars du Québec («UTBQ») et son président, monsieur Peter Sergakis, ainsi que la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Tavernes du Québec («CPBBTQ») et son président, monsieur Renaud Poulin, multiplient leurs démarches pour obtenir des clarifications au sujet de *l'arrêté ministériel 2022-011* publié le 29 janvier dernier, soit celui qui autorise la réouverture des restaurants à compter du 31 janvier 2022 ainsi que les règles et conditions à respecter.

Dans cette optique, l'UTBQ et la CPBBTQ, confrontées à la confusion totale et à la colère généralisée qui règnent chez leurs membres, ont transmis la correspondance ci-jointe au Premier ministre du Québec et au Ministre de la Santé et des Services sociaux.

À ce titre, elles y dénoncent la concurrence déloyale faite par les restaurants, en ce qu'ils s'autorisent la vente d'alcool sans être accompagnée d'un repas, mais le pire, c'est que cette pratique est confirmée et autorisée par les services de police, la Régie des alcools, des courses et des jeux et même le Ministère de la Santé et des Services sociaux, lesquels font fi du texte de l'arrêté 2022-11 qui prévoit que *«toute boisson alcoolique ne peut être servie qu'en accompagnement d'aliments»*, pendant que les bars, eux, doivent demeurer fermés puisqu'apparemment trop **risqués!**

Une seule conclusion s'impose : les tenanciers de bars sont, encore et toujours, victimes de discrimination illégitime, alors que les restaurants peuvent, sans conséquence, opérer leur commerce comme s'ils étaient des bars en vendant de l'alcool seul, sans repas. Comment alors justifier de les laisser fermer alors que l'activité «bar» est déjà exploitée dans tous les restaurants du Québec? Comment le gouvernement Legault peut-il encourager une telle pratique alors qu'il se vante de prôner la diversité du peuple québécois et l'égalité de tous et chacun?

Ainsi, confrontées aux incohérences flagrantes entre le discours gouvernemental, *l'arrêté ministériel 2022-011*, la RACJ et les corps policiers, l'UTBQ et la CPBBTQ réclament la réouverture immédiate des bars de la province.

Par ailleurs, l'UTBQ ajoute qu'il est urgent de rouvrir les bars afin d'éviter que le crime organisé prenne le contrôle des jeux de hasard, son président, Peter Sergakis, ayant reçu des dénonciations à l'effet que le crime organisé est sur le point de reprendre l'exploitation d'appareils de jeux illégaux, si ce n'est déjà fait!

-30-

Renseignements : Peter Sergakis, président de l'Union des Tenanciers de Bars du Québec: (514) 867-9088 et Renaud Poulin, président de la Corporation des Propriétaires de Bars, Brasseries et Taverne du Québec : (514) 928-4757.